

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la
Communauté en exercice :**

**44
EFFECTIF LEGAL : 44**

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 23 juin 2022
Convocation faite
Le 10 juin 2022**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 16 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le jeudi seize juin à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Fabien PRIGNON, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Paul-Edouard LETISSIER, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, Thierry PASQUIER, Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, M^{mes} Laëtitia COMPAGNON, Laure BARBE, M. Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2022-06-126), M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (pouvoir M. Jean-Claude JACQUEMART), Hervé FRANCOIS (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Richard DEBOWSKI (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M^{mes} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Paul-Edouard LETISSIER), Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), Isabelle BODART, MM. Fabien BONFILS (pouvoir à M^{me} Laëtitia COMPAGNON), Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n°2022-06-125), Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2022-06-121 Autorisation au Président de signer un avenant n° 7 au marché n° 20 MN 01 07 - Lot n°1 relatif aux travaux de la piscine de REVIN

Vu le marché n°20 MN 01 07, lot n°1 relatif aux travaux de la piscine de REVIN, notifié à la SAS PIAINTONI, le 18 janvier 2021, pour un montant, après mise au point, de 413 112,10 € HT soit 495 734,52 € TTC,

Vu les différents avenants déjà notifiés sur ce marché,

Vu la délibération n°2022-05-105 du 25 mai 2022, approuvant la décision de poursuivre les marchés concernés et éventuellement le lancement de procédures négociées,

Considérant la nécessité de procéder à une reprise complète du bassin pour un montant de 29 612,85 € HT / 35 535,42 € TTC, conformément au devis du 08 juin 2022,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre une résine d'étanchéité complète du petit bassin pour un montant de 29 200 € HT / 35 040 € TTC, conformément au devis du 17 mai 2022,

Considérant l'avis favorable du maître d'œuvre (M. BRICHE – APMA) du 08 juin 2022,

Considérant l'ajout de ces prestations au marché et la prolongation du délai d'exécution des travaux, pour un montant en plus-value de 58 812,85 € HT / 70 575,42 € TTC, soit une augmentation de 18,40 %, sur le montant initial du marché.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

Abstention : M. Paul-Edouard LETISSIER (sans le pouvoir M^{me} Isabelle FABRE)

- * **approuve** l'avenant n°7 au marché n°20 MN 01 07 – Lot n°1, attribué à la SAS PIANTONI, d'un montant de 58 812,85 € HT, soit 70 575,42 € TTC, dont l'incidence financière est résumée ci-dessous :

Attributaire : SAS PIANTONI	Montants en €	
	en € HT	en € TTC
Montant initial du marché	413 112,10	495 734,52
Avenant n° 1	+ 4 043,54	+ 4 852,25
Avenant n° 2	+ 7 125,00	+ 8 550,00
Avenant n° 3	+ 2 369,45	+ 2 843,35
Avenant n° 4	+ 1 674,00	+ 2 008,80
Avenant n° 5	+ 1 430,00	+ 1 716,00
Avenant n° 6	+ 555,00	+ 666,00
Avenant n° 7	+ 58 812,85	+ 70 575,42
Nouveau montant du marché	489 121,94	586 946,33
Evolution du marché après avenant n° 7	+ 18,40 %	

- * **autorise** le Président à le signer.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

